



DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

LE RACCORDEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE À CHAQUE FOYER

L'accès à l'Internet Très Haut-Débit est un enjeu majeur pour la qualité de vie des habitants et un facteur déterminant d'attractivité de notre territoire. La communauté d'agglomération investit près de 3 millions d'euros sous forme de participation au Syndicat Départemental Seine-et-Marne Numérique, chargé du déploiement. Une même commune peut être desservie par plusieurs sous-répartiteurs optiques, ce qui explique pourquoi les habitants ne sont pas nécessairement tous concernés la même année.

L'accès à l'Internet Très Haut-Débit est un enjeu majeur pour la qualité de vie des habitants et un facteur déterminant d'attractivité de notre territoire. La communauté d'agglomération investit près de 3 millions d'euros sous forme de participation au Syndicat Départemental Seine-et-Marne Numérique, chargé du déploiement. Une même commune peut être desservie par plusieurs sous-répartiteurs optiques, ce qui explique pourquoi les habitants ne sont pas nécessairement tous concernés la même année.

VOS DÉMARCHES POUR LE RACCORDEMENT FINAL À LA FIBRE

Étape 1. Tester votre éligibilité

Vérifiez votre éligibilité sur www.covage.com ou auprès de votre fournisseur

Téléchargement : Documentation

Étape 2. S'abonner à un fournisseur d'accès à internet

- Choix d'un Fournisseur d'Accès Internet (FAI) parmi la liste des opérateurs partenaires du réseau sem@fibre77
- Après souscription d'un abonnement auprès du FAI, prise de rendez-vous avec ce FAI pour le raccordement à votre domicile (compter un délais de 4 à 8 semaines)

Étape 3. Raccordement extérieur par le FAI

- Pavillon : raccordement en souterrain ou aérien
- Immeuble : pré-requis de conventionnement

Étape 4. Raccordement intérieur

- Branchement de la box de votre FAI

QUE FAIRE EN CAS DE DIFFICULTÉ ?

Votre opérateur est votre contact privilégié ! Lors du raccordement, le technicien effectuera un compte rendu d'installation :

- S'il est constaté un point de blocage en domaine public, le support COVAGE apportera son aide et communiquera avec l'opérateur qui vous recontactera une fois le blocage levé pour finaliser le raccordement.
- S'il est constaté un point de blocage en domaine privé, vous devrez déboucher le fourreau existant ou installer un fourreau en limite de propriété puis contacter votre opérateur.

MAIRIE DE MAUPERTHUIS

14 bis rue du Parc
77120 MAUPERTHUIS

01.64.03.16.27

Nous contacter

Copyright 2021 Mairie de MAUPERTHUIS

